

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 22/05/13

## CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20130517-71441-DE-1-1\_0

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 17 mai 2013

#### **POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS CONVENTION ANNUELLE 2013 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LA MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. PIERRE FOND,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (article 108) ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 janvier 2013 attribuant une subvention à l'association « La maison de l'Europe » pour l'action Mouv'in Europe ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'approuver la convention de partenariat ci-annexée avec l'association « La maison de l'Europe », sise à Saint Germain-en-Laye, et d'attribuer dans ce cadre à l'association « La maison de l'Europe » une contribution complémentaire de 20 000 € qui sera versée dès signature de cette convention.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer cette convention.

Dit que cette dépense d'un montant de 20 000 € sera réglée par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget départemental 2013.

**Convention annuelle 2013 d'objectifs et de moyens  
entre l'association « La maison de l'Europe des Yvelines »  
et le Département des Yvelines**

**ENTRE**

**Le Département des Yvelines,**

Sis 2, place André Mignot, 78012 Versailles Cedex,

Représenté par son Président, dûment autorisé en vertu d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil général en date du 17 mai 2013,

Ci- après désigné par les termes « le Département »,

**d'une part,**

**ET**

**l'association MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES (MdeY),**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et créée le 22 septembre 2001

Dont le siège social est situé 2 rue Henri IV, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Représenté par son Président, dûment autorisé par une décision de l'assemblée générale en date du 29 mars 2012

Numéro SIRET : 479 391 567 000 35

Ci-après désignée par les termes « l'association »,

**d'autre part.**

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

**Préambule**

La Maison de l'Europe des Yvelines est une association loi 1901. Elle propose sur le Département des Yvelines des interventions d'information et de sensibilisation sur la construction européenne et la citoyenneté européenne auprès des jeunes, des professeurs et documentalistes des collèges, des formateurs Jeunesse et Sports du Département, ainsi que l'organisation de mobilités pour les jeunes des Missions locales. Par le biais de son Centre d'Information Europe Direct elle diffuse de la documentation auprès du grand public.

Elle organise des manifestations diverses au niveau local, régional et européen. Elle intervient dans des établissements scolaires de l'Académie de Versailles de l'école primaire jusqu'au lycée, mais également dans les Maisons de Quartier, des Missions locales, des structures Jeunesse et Sports et auprès des Conseils Municipaux des Jeunes.

Ses actions participent à la réalisation de la politique publique de la formation mise en œuvre par le Département.

Depuis sa création en 2001 la MDEY poursuit essentiellement trois buts :

- 1) la formation des jeunes à la citoyenneté européenne que ce soit au niveau scolaire ou dans l'enseignement non formel,
- 2) la lutte contre l'exclusion et pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale des citoyens avec moins d'opportunités,
- 3) la mobilité des jeunes et des adultes par le biais de différents programmes Leonardo, Service Volontaire Européen (SVE) et Grundtvig.

**Article 1 - Objet de la convention**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme des 7 actions décrites à l'article 3.

Le Département définit les conditions de sa contribution à ce programme d'actions.

## Article 2 - Durée de la convention

La convention porte sur la réalisation des 7 actions décrites ci-dessous et prévues au cours de l'exercice 2013.

## Article 3 - Les engagements de l'association

### 3.1 Détail des obligations

L'association s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivantes :

**Objectif 1 :** Intervention en milieu scolaire : informer et sensibiliser sur la construction européenne, la citoyenneté européenne, les différences culturelles, les valeurs de l'UE, et priorités de l'UE.

Publics visés : les élèves et les professeurs

Localisation : les collèges et lycées demandeurs du département

Moyens mis en œuvre : intervenants extérieurs (Parlement européen et Commission européenne), simulation du fonctionnement du Parlement Européen, animations ludiques et linguistiques et autres méthodes.

**Objectif 2 :** Sensibilisation des professionnels de l'orientation des jeunes

Publics visés : documentalistes CIO, animateurs, professeurs, élus yvelinois

Localisation : Forums des associations et de l'emploi de villes partenaires

Moyens mis en œuvre : mise à disposition de nombreuses documentations, présentation diaporamas sur les dispositifs de formation en Europe

**Objectif 3 :** Séminaires d'information

Publics visés : documentalistes, professeurs, formateurs

Localisation: représentation du Parlement Européen à Paris ou à la Maison Jean Monnet dans les Yvelines

Moyens mis en œuvre : partenariat avec d'autres structures telles que le Centre d'Information Europe Direct, Yvelines Information Jeunesse à Versailles et CIJ de Cergy-Pontoise

**Objectif 4 :** Rencontre des jeunes au niveau local et européen dans le cadre du « Programme Européen Jeunesse en Action »

Publics visés : jeunes entre 15 et 25/30 ans de tous les milieux sociaux confondus

Localisation : Ile-de-France, les 27 pays européens

Moyens mis en œuvre : animations interactives, organisation de séminaires et ateliers thématiques.

**Objectif 5 :** Mobilité des jeunes « Mouv'in Europe » dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci.

Publics visés : jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sortis du système scolaire avec un moindre niveau de qualification pour une mobilité de 13 semaines en Europe (Angleterre, Allemagne, Irlande et Espagne), afin de progresser au niveau linguistique et acquérir de nouvelles compétences professionnelles, avec une préparation linguistique et culturelle préalable de 2 mois organisée à la Maison de L'Europe des Yvelines.

Localisation : Jeunes inscrits dans les Missions Locales du département des Yvelines

Moyens mis en œuvre : Organisation du projet depuis le dépôt du dossier pour bénéficier du programme Leonardo jusqu'au devenir des jeunes à leur retour et au dépôt des bilans de l'action.

Il convient d'assurer un suivi des dossiers des jeunes, d'organiser un Comité de Pilotage et de gérer la mobilité. Une très large communication est faite sur la mobilité professionnelle des jeunes et sur ses aspects bénéfiques.

**Objectif 6 :** Projet franco-allemand BücherboXX/BiblioboXX : la transformation de vieilles cabines téléphoniques en bibliothèques accessibles à tous. Un projet culturel et pédagogique dans le cadre du développement durable, élu projet phare dans le cadre de la formation professionnelle par le Rectorat de l'Académie de Versailles.

La cabine ainsi transformée en BiblioboXX par le lycée des métiers Adrienne Bolland à Poissy et la Marcel-Breuer-Schule à Berlin sera mobile et pourra être prêtée aux établissements scolaires de l'Académie.

Publics visés : élèves de filières professionnelles en Ile-de-France pour la transformation. Elèves et professeurs de toutes les filières et tous les niveaux pour l'utilisation thématique à travers des livres.

Localisation : 6 lycées professionnels de l'Académie de Versailles dont deux dans les Yvelines : les lycées Adrienne Bolland de Poissy et Jacques Vaucanson des Mureaux

Moyens mis en œuvre : coordination et suivi de l'organisation du projet avec les partenaires français et allemands, accompagnement des déplacements des élèves et professeurs en France et en Allemagne, suivi du projet par l'organisation régulière des réunions du comité de pilotage et du groupe de communication par la Maison de l'Europe des Yvelines.

**Objectif 7 :** Valorisation du projet européen Grundtvig « Chacun ses racines et l'Europe pour tous ! ». Projet intergénérationnel et d'intégration œuvrant pour l'inclusion et l'insertion sociale.

Publics visés : jeunes et personnes adultes de tout âge

Localisation : Chatou, les Mureaux, Saint-Germain-en-Laye.

Moyens mis en œuvre : mise à disposition des films du projet européen « Chacun ses racines et l'Europe pour tous » et organisation de séances ciné-débat sur le thème de la transmission de la mémoire familiale et territoriale.

### **3.2 Obligation de communication (ou encadrement de la communication).**

L'association bénéficiaire de la subvention s'engage à informer ses sociétaires, ses partenaires et plus généralement le grand public de la participation du Département des Yvelines au financement de son action.

Afin de respecter cette obligation de communication, l'association s'engage à faire figurer le logo du Département des Yvelines sur tous les supports matériels et de communication qu'elle met en œuvre.

Pour l'application pratique de cet article, l'association se rapprochera de la Direction de la communication du Conseil général des Yvelines pour l'insertion du logo sur les documents et du Service du Protocole en ce qui concerne les manifestations.

### **3.3 Obligation de transmission des états financiers :**

L'association s'engage à transmettre les documents suivants :

- \* les états financiers dans le respect des obligations légales, soit une comptabilité certifiée par son Président ou son Trésorier
- \* un compte-rendu financier pour chaque action qui atteste de la conformité des dépenses prévues à l'article 4.2 de la convention. L'ensemble de ces documents devra être communiqué dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été attribuée.

## **Article 4- Les engagements du Département des Yvelines**

### **4.1 Identification de la nature et du montant de la subvention versée**

Le Département attribue à l'association une aide de fonctionnement de 20 000 €, en complément de la subvention de 12 000 €, d'ores et déjà allouée au titre du projet Mouv'in Europe par délibération du 18 janvier 2013.

### **4.2 Description du coût global par action :**

Le plan de financement est joint en annexe à la convention.

### **4.3 Les modalités de versement de la contribution financière :**

Le versement de la subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 20 000 € sera effectué dès signature de la présente convention.

## **Article 5 - Suivi et évaluation**

L'association s'engage à fournir, au 30 juin 2014 au plus tard, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions visées dans cette convention.

## **Article 6 -Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la collectivité et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de sa modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

## **Article 7 - Sanctions**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du Département, celui-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

## **Article 10 - Règlement des litiges**

En cas de difficultés concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Versailles.

Fait à Versailles en 2 exemplaires originaux, le

Pour l'association « La maison de l'Europe »  
le Président

Pour le Conseil général des Yvelines  
le Président

## Plan de financement

## Action 1 : Intervention en milieu scolaire

COÛTS		FINANCEMENTS	
Interventions en milieu scolaire	7 000.00 €	Commission Européenne	10 000.00 €
Gestion	4 700.00 €	MdEY	700.00 €
Frais de personnel	6 000.00 €	Conseil Général des Yvelines	7 000.00 €
<b>Total</b>	<b>17 700.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>17 700.00 €</b>

## Action 2 : Sensibilisation des professionnels de l'orientation des jeunes

COÛTS		FINANCEMENTS	
Intervention auprès des personnels de l'orientation	3 073.00 €	Commission Européenne	7 500.00 €
Gestion des projets	2 000.00 €	MdEY	573.00 €
Frais de personnel	5 000.00 €	Conseil Général	2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>10 073.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 073.00 €</b>

## Action 3 : Séminaires d'information

COÛTS		FINANCEMENTS	
Organisation des séminaires	2 300.00 €	Commission Européenne	5 500.00 €
Gestion de la mise en œuvre et communication	2 000.00 €	MdEY	300.00 €
Frais de Personnel	5 000.00 €	Conseil général	3 500.00 €
<b>Total</b>	<b>9 300.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 300.00 €</b>

## Action 4 : Rencontre des jeunes au niveau local et européen dans le cadre du « programme européen Jeunesse en action (PEJA) »

COÛTS		FINANCEMENTS	
Gestion des rencontres de jeunes de différents pays d'Europe (accueil et déplacement)	5 400.00 €	Commission Européenne	2 000.00 €
		Conseil Général	3 400.00 €
<b>Total</b>	<b>5 400.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 400.00 €</b>

## Action 5 : Mobilité des jeunes dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci

COÛTS		FINANCEMENTS	
Frais de Mobilité	75 895 €	Commission Européenne	73 920 €
Frais de cours de langue	9 975 €	Conseil Régional Ile de France	12 848 €
Frais de gestion	6 300 €		
Frais de personnel	6 598 €	Conseil Général	12 000 €
<b>Total</b>	<b>98 768 €</b>	<b>Total</b>	<b>98 768 €</b>

## Action 6 : Projet franco-allemand BücherboXX/BiblioboXX

COÛTS		FINANCEMENTS	
Frais de personnel	15 000 €	Conseil Régional	20 000 €
Frais de déplacements	1 600 €	Conseil Général	2 000 €
Achat de matériel pour le lycée	1 400 €	OFAJ (Office Franco Allemand de la Jeunesse)	2 000 €
Frais de gestion	6 000 €		
<b>Total</b>	<b>24 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 000 €</b>

## Action 7 : Valorisation du projet européen Grundtvig Chacun ses racines et l'Europe pour tous!

COÛTS		FINANCEMENTS	
Frais de personnel	8 050.00 €	Commission Européenne	8 200.00 €
Frais de déplacements	5 700.00 €	Villes	1 950.00 €
Frais de mission (hébergement...)	7 750.00 €	(Les Mureaux , Chatou, Les Ulis..)	
		OFAJ	2000.00 €
Frais de publication	2 750.00 €	Conseil Régional IdF	10 000.00 €
		Conseil Général	2 100.00 €
<b>Total</b>	<b>24 250.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 250.00 €</b>